



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune de Cranves-Sales (74)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Exploitation Crématorium Cranves Sales

Raison sociale

CREMATORIUM DE CRANVES SALES

N° SIRET

9 5 3 2 2 4 6 2 3 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DABRIGEON

Prénom(s)

Denis

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématoriums (toute création ou extension)	Création d'un crématorium

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un crématorium sur la commune Cranves-Sales (74) sur un terrain d'emprise d'environ 4 400 m<sup>2</sup>, situé en zone UXc "Borly" du PLU de Cranves-Sales, autorisant les installations et activités projetées par la société SNC.

Le bâtiment aura une surface de plancher d'environ 600 m<sup>2</sup>. Les voiries et la cour technique représenteront environ 1300 m<sup>2</sup> de surfaces imperméabilisées et les places de stationnement représenteront environ 580 m<sup>2</sup> de surface de dalles drainantes.

Actuellement, le terrain du projet est un terrain vierge destiné à l'urbanisation. Ce terrain a été choisi par la commune de Cranves-Sales de par son accessibilité via l'autoroute A40 et les routes D903 et D907.

Le projet consiste à doter la ville de Cranves-Sals d'une structure de crématorium attendue. Le positionnement central du crématorium de Cranves-Sales, à l'épicentre géographique de l'agglomération apporte une proximité urbaine de service public pour les 12 communes du 2ème pôle urbain du Grand Genève.

#### 4.2 Objectifs du projet

La demande de crémation croît régulièrement entre 1 et 2 % par an et dépasse, en 2022 le seuil des 41 % au niveau national. Concernant la zone objet des présentes, le taux de crémation relevé sur le département est très important : taux retenu par l'association crématisiste entre 45 et 50%, soit un taux supérieur à la moyenne nationale.

Le département de la Haute-Savoie souffre cruellement de l'absence d'un tel équipement de service public sur son territoire, les familles concernées devant se rendre à Bonneville, Annecy ou La-Balme-de-Sillingy pour honorer les dernières volontés du défunt.

C'est la raison pour laquelle, la création d'un crématorium sur la commune de Cranves-Sales permettra de répondre à cette demande croissante et soutenue.

Le projet sis à Cranves-Sales résulte de l'attribution d'une concession de service public initiée par la collectivité de Cranves-Sales pour une durée de 32 ans (dont 30 ans d'exploitation).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront une phase de terrassement pour la préparation de la plateforme, accompagnée de travaux de voiries et réseaux divers, puis la construction du bâtiment pour les activités de crémation.

Une attention particulière sera portée aux espaces extérieurs et particulièrement à l'accompagnement des familles vers l'espace du souvenir (cheminements paysagers et jardins) - cf Annexe 8 - Notice paysagère & architecturale. Les travaux de construction seront prévus sur une durée de 10 à 12 mois.

Le crématorium sera raccordé au réseau gaz et au réseau public d'eau potable. Les eaux usées domestiques seront rejetées vers le réseau public d'assainissement.

Cf., en Annexe 9, l'approche environnementale en phase conception / travaux du crématorium.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le crématorium aura une activité annuelle de 800 crémations par an dans les 10 premières années de son activité pour tendre vers 1050 crémations en fin de période concédée.

Le crématorium comprendra un appareil (FT III) de crémation installé dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de refroidissement, de traitement et de filtration des gaz et d'un dispositif de récupération et de traitement des cendres

Les technologies et procédés mis en oeuvre, associés à un contrat de maintenance en garantie totale, permettront d'abattre les effluents particuliers et gazeux bien en deçà des valeurs limites de l'arrêté du 28 janvier 2010.

De plus, l'option DeNOx mis en oeuvre permettra de réduire drastiquement le rejet des oxydes d'azote dans l'atmosphère avec des niveaux inférieurs à 200 mg/Nm<sup>3</sup> à 11 % d'O<sub>2</sub> pour une VLE de l'arrêté de <500 mg/Nm<sup>3</sup>. (cf. Annexe 10 - Description des technologies et maintenance mises en oeuvre ).

Cf., en Annexe 11, l'approche environnementale en phase exploitation du crématorium.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas au titre R122-2 du Code de l'Environnement.

Le projet nécessitera également le dépôt d'une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme et d'une demande d'autorisation préfectorale de création associée à une enquête publique et un avis du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain	4 400 m <sup>2</sup>
Surface voiries et surface cour technique	1300 m <sup>2</sup>
Surface dalles drainantes (Places de stationnements)	576 m <sup>2</sup>
Surface plancher	597 m <sup>2</sup>
Capacité de parking	50

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Règlement de la zone UXc du PLU de la commune Cranves-Sales ;  
PPRN de la commune Cranves-Sales.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

n/a

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à plus de 3 kilomètres de la ZNIEFF type 2 de «Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes». Toutes les ZNIEFF recensées se trouvent à plus de 3 km du site du crématorium.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du crématorium n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Les zones couvertes par un arrêté biotope les plus proches sont à 3,5 km (Le Petit Salève) et 5 km (Massif Des Voirons).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation du crématorium n'est ni dans une zone de conservation halieutique, ni dans un parc naturel régional ou national, ni dans une réserve naturelle.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En application de l'arrêté n°2011 035-00003, la commune de Cranves-Sales est soumise à Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dû au bruit de l'aérodrome d'Annemasse. Le terrain d'implantation est en zone D du PPBE. L'article 3 de l'arrêté du 11 avril 2023 indique que les parois de la salle de cérémonie doivent posséder un affaiblissement vis à vis des bruits aériens égal ou supérieur à 38 dB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En aucune sorte.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une expertise zone humide a été menée par l'Office Français de la Biodiversité sur le terrain d'implantation (cf. Annexe 12). Cette expertise a conclu à l'absence de zone humide dans la partie Nord de la zone d'étude. La partie Sud n'a pas pu être expertisée, en raison de la présence d'un campement, et de la nature du terrain ne se prêtant pas à une analyse pédologique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles, approuvé par l'arrêté n°DDT-2016-1701 en date du 1 décembre 2016.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation est actuellement un terrain vierge n'ayant jamais accueilli d'activités industrielles. Selon les informations du logiciel BASOL, l'historique du terrain d'implantation n'est pas sur un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les documents graphiques réglementaires de la commune de Cranves-Sales, le terrain d'implantation est en dehors d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau. Le site se trouve à environ 1,5 km d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 3,2 km du site "Vallée de l'Arve" FR8201715 (Annexe 7) Situé à 3,5 km du site "Le Salève" FR8201712 (Annexe 7)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Alimentation en eau via le réseau d'eau potable public. L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable. L'estimation des besoins en eau potable est de l'ordre de 100 l/j.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation du projet sont des terrains vierges entretenus par la collectivité ne présentant pas d'enjeux écologiques pressentis. Le projet prévoit des espaces verts (des prairies fleuries, haies, alignements paysagers) qui offriront des potentiels habitats pour la biodiversité à hauteur de 50 % de la surface du terrain. Le projet participera également à la restauration d'un corridor écologique et aura donc un impact positif sur la biodiversité (cf. Annexe 8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Vallée de l'Arve) est distant de 3 km du site d'implantation du crématorium. Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'impact sur un habitat / une espèce inscrit.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le périmètre des zones ouvertes à l'urbanisation définies par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cranves-Sales. Le terrain d'implantation est un terrain vierge non agricole destiné à l'urbanisation.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain projeté se trouve dans dans la zone des effets létaux significatifs d'une servitude relative à une canalisation de distribution et de transport de gaz. Le bâtiment projeté se trouvera dans la zone des premiers effets létaux (SUP1). Le projet étant un ERP accueillant plus de 100 personnes est autorisé sous conditions de consultation de GRTgaz. Dans le cadre du projet, une étude de compatibilité avec la servitude gaz a été réalisée. (cf. Annexe 12 - avis du transporteur).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation est concerné par un risque torrentiel et/ou mouvement de terrain. Le bâtiment et les voiries seront construit hors de la zone de risque torrentiel (inconstructible) conformément au règlement du PPRn de Cranves-Sales.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu des traitements des effluents particuliers et gazeux prévus, les émissions des installations seront fortement restreintes et en deçà des VLE de l'arrêté du 28 janvier 2010.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par ailleurs, SNC a opté pour l'option DEnox ramenant les NOx en dessous du seuil de 200 mg/m3 (vs 500 mg/m3 de l'arrêté).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site permettra d'accueillir environ 50 véhicules. Si une cérémonie moyenne représente une vingtaine de véhicules (soit 35 personnes), une cinquantaine de véhicules entreront et ressortiront du site quotidiennement (voir beaucoup plus en cas de grandes cérémonies).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aérotherme (situé à l'extérieur du bâtiment) engendre une nuisance sonore de 38 à 45 dBA et les ventilateurs de tirage ou d'extraction situés à l'intérieur de l'espace technique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une isolation acoustique sera envisagée si nécessaire.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les technologies installées ne généreront ni rejets olfactifs, ni rejets colorés car la chambre de combustion et surtout de post-combustion respecteront les fondamentaux d'une combustion optimisée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les paramètres de combustion seront en auto-régulation continue, il n'y aura pas d'imbrûlés, donc pas d'odeur ni couleur des fumées.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les ventilateurs d'extraction et de tirage peuvent engendrer des vibrations. Ces dernières sont amorties par un dispositif limitant l'effet vibratoire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques. Les EP de voiries seront redirigées vers la noue après passage dans un séparateur d'hydrocarbures et un dispositif d'écrêtement.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées seront redirigées vers le réseau d'assainissement. Les eaux pluviales des toitures seront rejetées directement dans la noue et stockées en cuves pour réutilisation pour les espaces verts.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le crématorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalents habitants dans le réseau collectif de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de filtration (filtrats) - mélange de réactif et de polluant - sont dé-colmatés quotidiennement des manches filtrantes du dispositif de filtration et automatiquement stockés dans des fûts hermétiques logés en espace sécurisé avant de rejoindre un centre de retraitement spécifique (avec traçabilité assurée).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une attention particulière sera portée sur l'intégration paysagère du site avec des alignements d'arbres et un parc arboré. Nous avons souhaité créer un véritable offshore de verdure et un Jardin du Souvenir à la hauteur des attentes du concédant. (cf. Annexe 8 - notice paysagère et architecturale)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Selon le registre des émissions polluantes (IREP), il n'existe aucun établissement déclarant des rejets atmosphériques aux alentours du projet.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La frontière Suisse se situe à 3,5 km. Le projet n'aura donc pas d'effets de nature transfrontalière.

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Effets conjugués réduisant significativement les effets négatifs notables du projet sur l'environnement :

- 1) par une consommation énergétique des plus faibles par crémation par l'effet de toute une série d'évolutions technologiques (optimisation préchauffage - optimisation des arrêts entre 2 crémations-optimisation des brûleurs) ;
- 2) par une récupération énergétique de 250 kW par crémation sur le cycle de refroidissement ;
- 3) par autosuffisance énergétique (hors process technique) ;
- 4) par la mise en place d'une structure photovoltaïque contribuant à l'autosuffisance énergétique ;
- 5) par la mise en place de l'option DENOX avec des NOx < 200 mg/Nm3 vs 500 mg/Nm3 ;
- 6) par la mise en place d'un dispositif de préparation des cendres avec filtration des particules fines (santé du personnel) ;
- 7) par la valorisation des ferreux et non ferreux avec retour financier aux associations de la collectivité (social) ;
- 8) par un traitement des eaux pluviales aux fins d'aménagement de l'espace bucolique extérieur ;
- 9) par la mise en place d'un jardin paysager avec des espaces verts (des prairies fleuries, haies, alignements paysagers) qui offriront des potentiels habitats pour la biodiversité à hauteur de 50 % de la surface du terrain. Le projet participera également à la restauration d'un corridor écologique et aura donc un impact positif sur la biodiversité ;
- 10) par le non déplacement des familles éloignées ou alitées, avec mise en place d'une vidéo-cérémonie à distance.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. Annexe 14 - auto-évaluation

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Notice paysagère-architecturale - parties 4.3.1 et 6.1 Annexe 9 - Approche environnementale phase "conception-travaux" - partie 4.3.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 10 - Description des technologies et maintenance mises en œuvre - partie 4.3.2 Annexe 11 - Approche environnementale phase "exploitation" - parties 4.3.2 et 6.1	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 12 - Avis favorable GRTgaz - partie 6.1	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 13 - Expertise zone humide - OFB - partie 5	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 14 - Auto-évaluation - partie 7	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

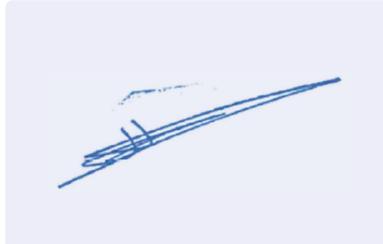
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)